

Modèle d'attestation de cession d'un carnivore domestique

Cette attestation de cession à titre gratuit ou onéreux d'un carnivore domestique doit être remise au nouveau propriétaire de l'animal par le cédant, tel que mentionné dans l'article Lp. 212-7 du code agricole et pastoral de la Nouvelle-Calédonie.

Attestation de cession d'un chien ou d'un chat

Je soussigné(e) atteste céder l'animal ci-dessous désigné à

N° d'identification ou tatouage :

Nom :

Nom de l'élevage et numéro d'enregistrement SIVAP (le cas échéant) :

.....

Sexe :

Race (si enregistré dans un livre généalogique) :
(Préciser le numéro d'enregistrement de l'animal)

Type racial :

Date de naissance (ou estimée) :
(8 semaines minimum)

N° d'identification des parents de l'animal (si connus) :

Père :

Mère :

Cette cession est régie par les dispositions des articles Lp. 212-7 et Lp. 212-8 du code agricole et pastoral de la Nouvelle-Calédonie.

Les documents suivants doivent être remis à la livraison de l'animal :

- la fiche d'identification de l'animal ;
- le certificat attestant de l'état de santé de l'animal ;
- la fiche conseil d'éducation et alimentation ;
- la facture, en cas de cession à titre onéreux.

Fait à le..... en 2 exemplaires originaux, un exemplaire étant destiné à chacune des parties.

le cédant

l'acquéreur